



Conseil international du Café
106^e session
28 – 31 mars 2011
Londres, Royaume-Uni

**Facteurs de conversion du café torréfié,
décaféiné, liquide et soluble**

Contexte

1. Comme le Conseil l'a noté à sa 103^e session en septembre 2009, tous les documents relatifs à l'Accord de 2007 seront examinés à la première session du Conseil qui suivra son entrée en vigueur. L'article 2 de l'Accord de 2007 (Définitions) dispose que, dans les meilleurs délais après l'entrée en vigueur de l'Accord et de nouveau tous les trois ans, le Conseil procède au passage en revue des facteurs de conversion des types de cafés énumérés dans les alinéas d), e), f) et g) dudit article.
2. L'Organisation a reçu une proposition d'application d'un facteur de 1,05 (au lieu de 1) pour la conversion du café vert décaféiné en équivalent café vert. Sur la recommandation du Comité des statistiques, le Conseil a approuvé cette proposition à sa 105^e session en septembre 2010 (voir le document ED-2062/09). La liste révisée des facteurs de conversion à utiliser dans le cadre de l'Accord de 2007 est jointe en annexe.
3. Aux fins des données figurant dans la base de données statistiques de l'Organisation, il a été suggéré d'appliquer ce facteur à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord international de 2007 sur le Café (2 février 2011). Par conséquent, aucun changement ne sera apporté aux séries statistiques historiques actuellement conservées.
4. Le libellé de l'Annexe a été révisé afin d'en améliorer la compréhension. L'Annexe I contient le libellé révisé et l'Annexe II le libellé original tel qu'il apparaît dans l'Accord de 2007.

Mesure à prendre

Le Conseil est invité à examiner ce document et à l'approuver.

**FACTEURS DE CONVERSION POUR LE CAFÉ TORRÉFIÉ, DÉCAFÉINÉ,
LIQUIDE ET SOLUBLE
(Version révisée)**

Café torréfié

L'équivalent en café vert du café torréfié s'obtient en multipliant par 1,19 le poids net du café torréfié.

Café décaféiné

L'équivalent en café vert du café vert décaféiné s'obtient en multipliant par 1,05 le poids net du café vert décaféiné. L'équivalent en café vert du café décaféiné torréfié et soluble s'obtient en multipliant par 1,19 ou 2,6 respectivement le poids net du café décaféiné torréfié et soluble

Café liquide

L'équivalent en café vert du café liquide s'obtient en multipliant par 2,6 le poids net des solides de café déshydratés contenus dans le café liquide.

Café soluble

L'équivalent en café vert du café soluble s'obtient en multipliant par 2,6 le poids net du café soluble.

**FACTEURS DE CONVERSION POUR LE CAFÉ TORRÉFIÉ, DÉCAFÉINÉ,
LIQUIDE ET SOLUBLE
(Version originale)**

Café torréfié

L'équivalent en café vert du café torréfié s'obtient en multipliant par 1,19 le poids net du café torréfié.

Café décaféiné

L'équivalent en café vert du café décaféiné s'obtient en multipliant par 1,05, 1,19 ou 2,6 respectivement, le poids net du café décaféiné vert, torréfié ou soluble.

Café liquide

L'équivalent en café vert du café liquide s'obtient en multipliant par 2,6 le poids net des solides de café déshydratés contenus dans le café liquide.

Café soluble

L'équivalent en café vert du café soluble s'obtient en multipliant par 2,6 le poids net du café soluble.